**Soumis le :** 12 novembre 2014

**Approuvé le :**

**QUESTION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU FONDS POUR L’EMPLOI ÉTUDIANT EN ARTS**

**Attendu que**, le Fonds pour l’emploi étudiant en arts (ASEF) se compose d’une contribution payée par les étudiants de premier cycle en arts et en arts et sciences dont les étudiants peuvent se désengager, et d’une contribution équivalente de la part de la Faculté des arts de l’Université McGill ;

**Attendu que**, les offres d’emploi en recherche et en milieu académique sur le campus pour les étudiants de premier cycle en arts et en arts et sciences sont limitées ;

**Attendu que**, l’ASEF offre du financement pour la création d’emplois de développement professionnel et académiques pour ces étudiants, dont les postes d’assistants occasionnels de recherche ;

**Attendu que**, les postes de l’ASEF sont annoncés aux membres de l’Association étudiante de la Faculté des arts (AÉFA) sur le site Web, dans la liste de diffusion et par le biais d’autres moyens de communication ;

**Attendu que**, les étudiants qui se désengagent des frais de l’ASEF ne sont pas éligibles aux des postes de l’ASEF ;

**Attendu que**, selon l’article 7.1 des règlements de l’ASEF, l’existence de l’ASEF doit être soumise à un référendum tous les trois (3) ans, conformément à la Constitution de l’AÉFA ;

**Êtes-vous d’accord avec la question suivante ?**

« Êtes-vous d’accord pour renouveler la contribution du Fonds pour l’emploi étudiant en arts de 6,50 $ par semestre pour les étudiants à temps plein et de 3,25 $ pour les étudiants à temps partiel, et pour lequel les étudiants en arts et sciences paient la moitié des frais ci-dessus, qui doit être payée et dont les étudiants peuvent se désengager sur Minerva, de l’automne 2014 à l’hiver 2017 (inclusivement), moment où elle sera de nouveau présentée aux membres pour être renouvelée, tout en comprenant qu’un vote majoritaire pour le ‘non’ mettra fin au fonds ? »

Soumis par :

Erin Sobat, VP aux affaires académiques de l’AÉFA

Ava Liu, Présidente de l’AÉFA